

essertines info

BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Editorial

JE ME PRÉSENTE...

C'est une toute nouvelle année qui commence... et pour moi l'occasion de démarrer un nouveau mandat en tant que municipal dans notre commune.

Domicilié à Essertines depuis 5 ans, j'apprécie ce village, ses habitants et ses sociétés locales différentes et variées.

Ayant déjà siégé au conseil général dans une autre commune de la région et depuis quelques années membre du conseil à Essertines, j'ai participé à différentes commissions, notamment celle liée au dicastère des écoles avec Ueli Leibundgut. L'opportunité de briguer le poste de municipal laissé vacant par celui-ci était pour moi une évidence et dans la continuité de mon investissement pour la commune.

En plus de ce dicastère, et dans un nouveau partage des tâches, celui des bâtiments communaux, de la police et du cimetière m'ont été attribués.

Aujourd'hui au commencement de mon mandat, j'espère pouvoir accomplir mes tâches au mieux dans l'intérêt du village et de ses habitants.

Ouvert à la discussion et au partage je me réjouis de partager mes convictions et mes idées dans les différentes affaires que j'aurai à traiter ces prochaines années, tant avec mes collègues de l'exécutif qu'avec chacun d'entre vous.

Je profite de ces quelques lignes pour vous souhaiter à tous une excellente année 2014.

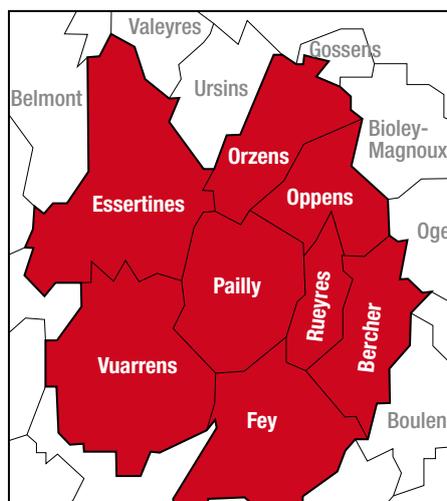
-

ALEXANDRE GYGAX
Municipal

ADRESSE DE LA RÉDACTION
RÉDACTION ESSERTINES-INFO
RUE DU MILIEU 7
1417 ESSERTINES/YVERDON
redaction@essertines-sur-yverdon.ch

F comme Fusion

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE D'INFORMATION SUR LE PROJET DE FUSION DE NOTRE COMMUNE AVEC 7 AUTRES AVOISINANTES.



Les huit communes touchées par la fusion.

La séance de présentation à la population sur la fusion actuellement en préparation, regroupant les communes de Bercher, Essertines, Fey, Oppens, Orzens, Pailly, Rueyres et Vuarrens a réuni quelque 55 personnes, jeudi 23 janvier dernier.

Chaque groupe de travail - 1. Finances et budget 2. Règlements, tarifs et taxes 3. Bâtiments, forêts, domaines, chemins et routes 4. Administration, autorités, nom, armoiries, archives, écoles, activités culturelles 5. Services techniques (eau, épuration, déchets) - a donné les conclusions d'un important travail de recherches de données aboutissant, pour chaque groupe à un rapport final. Quelques 4'500 heures cumulées par tous les participants ont été nécessaires à cette réalisation.

A relever que si la fusion se concrétise, le nom de la future commune sera « Commune de Sauteruz » ; les armoiries quant à elles seront dévoilées début mai. Les bourgeois des 8 communes deviendront bourgeois de la nouvelle commune. Les nouvelles autorités communales, seront élues

Calendrier des échéances

Avril 2014: Adoption définitive et signature de la convention par les Municipalités

Mai 2014: Présentation de la convention de fusion à l'ensemble de la population des 8 communes

16 juin 2014: Préavis des municipalités et vote de la convention de fusion par les conseils législatifs des 8 communes (le même jour)

Automne 2014: Votation populaire simultanée dans les 8 communes (si adoption de la convention de fusion par les 8 conseils législatifs)

en automne 2016 pour entrer en fonction le 1^{er} janvier 2017, chaque ancienne commune formant un arrondissement électoral pour la 1^{ère} législature. Le conseil communal se composera de 60 membres et la municipalité de 9 membres.

Le siège administratif sera situé dans la localité de Bercher. Les archives seront rassemblées au siège de la nouvelle commune, formant des lots bien distincts. Le personnel en fonction, au jour de la fusion, occupé soit à plein temps, soit à temps partiel, sera transféré à la nouvelle commune. Le taux d'imposition sera fixé à 73% et l'impôt foncier à 0,1%.

Pour le fonctionnement de la nouvelle commune, le Groupe de travail 2 a proposé un panachage de règlements déjà en vigueur dans les 8 communes. Les autorités de la commune fusionnée pourront par la suite les modifier ou en proposer de nouveaux. Une incitation financière cantonale de 1,8 millions de francs permettrait de bien démarrer le travail (non négligeable!) qui attend les nouveaux élus, si ce projet se concrétise.

(suite au verso)

La partie finale de cette soirée, dévolue aux questions, fait ressortir quelque inquiétude quant à la teneur exacte de la convention de fusion qui sera présentée à la population au début du mois de mai, à Bercher. La péréquation financière donne lieu à des échanges nourris : « la péréquation actuelle favorise les grandes communes, plus les communes sont petites, moins elles reçoivent » (en effet, les calculs réalisés par les Services compétents de l'Etat montrent que la fusion permet une économie de l'ordre du million de francs par rapport aux 8 communes séparées); suite à cette intervention d'un membre de groupe, un ancien responsable des finances communales estime que « le canton, toujours gourmand, adaptera et adoptera de nouvelles formes de calcul pour recevoir les sommes indispensables à son fonctionnement ».

Un intervenant relève que la taxe d'épuration proposée par le Groupe 5 (validée par le Comité de Pilotage), proportionnelle au volume d'eau consommée, est estimée quelque peu défavorable à la collectivité.

Dans sa conclusion, le syndic Philippe Dind déclare qu'une fusion est réalisable; « l'union fait la force, la fusion de communes est le début d'une nouvelle histoire de la région, osons le changement ».

Plus d'informations seront disponibles à la mi-février sur le site internet: www.fusion-buronmenthue.ch.

-
ALICE GONIN

LES DICASTÈRES

PHILIPPE DIND (municipal depuis 1992, syndic depuis 2006)

Administration générale – finances –
aménagement du territoire et
environnement – affaires sociales

DIDIER PLANCHE (municipal depuis 2006, vice-syndic depuis 2014)

Eaux – Steps – déchets – employés
communaux (voirie)

ALAIN CASELLA (municipal depuis 2006)

Police des constructions – protection
civile – place de sports

CHRISTIAN GONIN (municipal depuis 2006)

Forêts – routes communales et che-
mins – éclairage public – domaines

ALEXANDRE GYGAX (municipal depuis 2014)

Bâtiments communaux – cimetières
écoles – police

Investissements 2013

Deux importants investissements, approuvés par le conseil communal sur préavis de la municipalité, ont été réalisés en 2013 (voir Essertines Info n°8) :

Travaux d'entretien de notre église: le clocher (y compris le coq) a été entièrement restauré et la toiture sud a été refaite à neuf. La tour du clocher, les façades ouest et sud ainsi qu'une partie des éléments de façades est ont été crépies à neuf. Malheureusement, les mauvaises conditions de fin d'année ont empêché la fin du chantier: les travaux de restauration du porche sud et de l'installation de protection contre la foudre seront achevés avant le printemps.

Aménagements sportifs: une piste de sprint à 4 couloirs, une piste de saut en longueur à 2 couloirs et un terrain multisports (basket et volleyball principalement) en revêtement synthétique ont été créés; un terrain de lancer de boulet, pouvant également servir de terrain de pétanque, a été aménagé sur la partie sud-est de la place de sport. Ces nouveaux équipements de jeu et d'athlétisme, qui donnent une nouvelle valeur à notre place de sport, seront inaugurés le dimanche 25 mai lors du concours d'athlétisme de la FSG d'Essertines.

Projet « Tous-Vents »

La municipalité a été informée peu avant Noël que le bureau Kohle Nusbaumer, travaillant pour le compte d'ALPIQ, a envoyé au Service du Développement Territorial (SDT) le dossier intitulé : « *Communes d'Essertines-sur-Yverdon, Orzens, Pailly et Ursins. Plan partiel d'affectation intercommunale (PPA) Parc Eolien Tous-Vents. Examen préalable complémentaire* ». Par courrier du 13 janvier, le Service du Développement Territorial nous a communiqué que le rapport d'examen complémentaire serait envoyé au plus tard le 19 mars aux divers destinataires (dont les municipalités concernées).

Recensement des chiens

En application du règlement du Conseil d'Etat du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens, la municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'il sont tenus de déclarer au greffe municipal, pour le 15 février au plus tard :

- les chiens acquis, reçus ou nés en 2013
- les chiens vendus ou décédés en 2013.

Les propriétaires dont les chiens sont déclarés, sont dispensés de l'inscription. Tous les chiens doivent être munis d'un collier permettant l'identification du propriétaire. En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire. (ANIS).

Plan Général d'Affectation (PGA)

Notre PGA, datant du milieu des années 80, est en révision depuis 2006. Cette révision inclut la refonte du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire. Nous espérons terminer ce « chantier » pour la fin de la législature précédente... mais c'était sans compter avec la révision du Plan Directeur Cantonal (PDCn) et celle de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) fédérale votée l'an dernier. Les exigences compréhensibles du législateur visant à lutter contre le mitage du territoire agricole et contre l'extension des zones constructibles dans des régions comme la nôtre et la volonté de densification du milieu bâti ont compliqué la tâche de la municipalité.

De demandes de modifications en demandes de compléments, trois projets ont déjà été soumis à l'examen des Services de l'Etat de Vaud ces dernières années. Nous espérons vivement pouvoir présenter au conseil communal et à la population de la commune la version finale du projet durant l'année 2014.

Horaires du bureau

Greffe municipal,
contrôle des habitants
024 435 13 88

Lundi :

18h45 - 19h15 (heure d'hiver)

19h15 - 19h45 (heure d'été)

Mardi, mercredi et jeudi :

8h30 - 11h00

Boursière

024 435 19 83

Jeudi :

8h00 - 11h30

Compte rendu du Conseil communal

VEUILLEZ TROUVER CI-DESSOUS UN COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DES DERNIERS CONSEILS COMMUNAUX.

EN BREF

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013 Présence

25 conseillers sur 30

Hausse d'impôts de deux points, passant de 71% à 73%

A la majorité

Cet arrêté est accepté uniquement pour l'année 2014 et non pas jusqu'en 2015

A la majorité

Adhésion à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection civile du district du Gros-de-Vaud (ORPC) pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014

Avec 2 abstentions

Postulat de M. Christophe Delay

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2013 Présence

27 conseillers sur 30

Adoption du Budget 2014

Unanimité

Réponse de la municipalité au postulat de M. Christophe Delay

Assermentation d'un municipal et d'un conseiller communal

Nomination d'un-e délégué-e à l'association ASIRE

DANS LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE, LE CONSEIL COMMUNAL A :

- Accepté la hausse d'impôts de deux points, passant de 71% à 73% ;
Accepté cet arrêté **uniquement pour l'année 2014** comme le proposait la commission des finances et non pas également pour 2015 comme le demandait la municipalité.
- Autorisé la municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection civile du district du Gros-de-Vaud (ORPC) pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 ;
Accepté les Statuts de la nouvelle Organisation Régionale de la protection civile du district du Gros-de-Vaud ;
Accepté la décision de l'ORPCi d'Yverdon ratifiant notre commune au 31.12.2013.
- Enregistré le postulat de M. Christophe Delay, qui prie la Municipalité de produire un rapport sur « Le raccordement du hameau de la Robellaz aux infrastructures de télécommunications modernes ».

DANS LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE, LE CONSEIL COMMUNAL A :

- Approuvé le préavis sur le budget 2014 tel que présenté par la municipalité (déficit de Frs 114'340.-).
- Pris acte de la réponse de la municipalité suite au postulat déposé par M. Christophe Delay concernant « le raccordement du hameau de la Robellaz aux infrastructures de télécommunications modernes ». Extrait de la réponse de la Municipalité: « Des communes de la Broye mécontentes de leur situation, semblable à celle de la Robellaz, tentent de faire pression sur le Conseil d'Etat afin qu'il intervienne au plan fédéral pour qu'il soit remédié à la situation des villages et hameaux préférentiellement par de piètres possibilités de communications internet; des postulats en ce sens ont été déposés au Grand Conseil. Des citoyens mécontents ont créé un Groupe de Travail sur la Connexion Internet des Petites Communes (GTCIPC) incluant des syndics de la Broye. La municipalité pour-

rait entreprendre des démarches plus poussées en appuyant officiellement les interventions du GTCIPC. »

- Procédé à l'assermentation de M. Alexandre Gyax en qualité de municipal et de M. Thomas Bliesener en qualité de conseiller communal.
- Procédé à la nomination de Mme Marylin BRAND, déléguée à l'ASIRE, en remplacement de M. Alexandre Gyax, élu tacitement à la municipalité.

LE BUDGET 2014: COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2013 ET LES COMPTES 2012

Après déductions des imputations internes que l'on retrouve à égalité aux charges et aux revenus, on obtient les chiffres suivants:

Budget 2014

charges	revenus
3'589'683.-	3'475'343.-

Budget 2013

3'474'536.-	3'240'211.-
-------------	-------------

Comptes 2012

3'540'330.20	3'515'578.43
--------------	--------------

-

MARY-LUCE LE GLAUNEC

AGENDA

PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUX 16 juin et 1^{er} décembre

Les séances sont publiques

PROCHAINES VOTATIONS 18 mai

Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00.

N.B. Les enveloppes de vote déposées après 11h00 dans la boîte aux lettres à l'extérieur du collège ne sont pas prises en considération.

Plus d'informations officielles:
www.essertines-sur-yverdon.ch



Actions Agenda 21

Essertines a besoin de vous

Pourquoi ne pas venir nous rejoindre pour « Penser global, agir local »? Venez apporter vos idées au Forum Agenda 21 d'Essertines, en participant à quelques actions locales. Nous réaliserons quelques pas significatifs au niveau local « de la commune d'Essertines ». Donc nous vous sollicitons afin de nous rejoindre dans le forum Agenda 21, même si vous disposez de peu de temps, vous pouvez simplement venir assister ou contribuer à l'assemblée.

Le Forum d'Agenda 21 existe depuis 11 ans. Il a pour but de concrétiser au niveau de notre commune le développement durable dans quelques actions locales concrètes. Ainsi les objectifs sont de préserver ou améliorer la qualité de l'environnement tout en favorisant l'économie. Les projets visent à l'équilibre des trois composantes du développement durable : économie, société, environnement. L'Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon est né au début des années 2000 de la volonté d'un groupe de citoyennes et citoyens, appuyés par les autorités communales, de passer à l'action au niveau local. Une dizaine de projets, dont certains déjà réalisés, d'autres en état de réalisation, furent définis. L'action « solidarité avec un pays en développement » est l'une d'entre elles ; elle part du constat que le développement de la planète ne peut être durable si rien ou trop peu n'est entrepris pour atténuer les écarts de richesse et de niveau social entre régions ou pays du globe, écarts qui sont source de conflits et de dégâts sociaux et environnementaux.

JACQUES RUFER
Pour Agenda 21

Actions menées par Agenda 21

- ACTION N°1 : Journal Essertines-Info**
2 parutions par année
- ACTION N°2 : Fête villageoise**
tous les deux ans
- ACTION N°3 : Objets remis en circulation**
récupération, revente lors la fête villageoise
- ACTION N°4 : Renaturation du ruisseau de la Pâle**
projet terminé avec succès
- ACTION N°5 : Coup de balai communal**
le 5 avril 2014 de 9h à 11h, suivi d'un apéro
- ACTION N°6 : Solidarité en faveur d'un pays en développement**
brunch annuel en février
- ACTION N°7 : Car-o-line**
projet de covoiturage (projet mis en attente)
- ACTION N°8 : Place du village**
projet repris par l'exécutif de la commune
- ACTION N°9 : Eco bonus**
subvention communale
(voir page EAU, ENERGIE, DECHETS)
- ACTION N°10 : Sentiers pédestres**
les sentiers oubliés remis à jour
(réalisation 2011-2013: le sentier pédestre reliant le Stand de Tir au Villaret)

PROCHAIN FORUM AGENDA 21

LES FORUMS SONT OUVERTS À TOUS. VEZ EN NOMBREUX LES :

- 11 MARS À 20H;
- 27 MAI À 20H;
- 11 SEPTEMBRE À 20H;
- 4 NOVEMBRE À 20H

À LA SALLE DES COMBLES AU COLLÈGE D'ESSERTINES.

Plus d'informations officielles au sujet d'agenda21 sur :
www.essertines-sur-yverdon.ch



Action «Solidarité avec un pays en développement» Brunch du 2 février 2014

Ce dimanche 2 février, le brunch annuel d'Agenda 21 d'Essertines recevait l'association Salokha- Kendre en faveur d'enfants démunis de l'Inde. Le soutien de l'action était l'achat de matériel pour l'école professionnelle Don Bosco pour les métiers de la mécanique automobile. Les personnes sur place pouvaient également parrainer des enfants démunis, afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

Un peu plus de 120 personnes ont répondu à l'appel pour partager le repas dans la grande salle d'Essertines. Le buffet proposait des produits du terroir ou bio, en alignement avec la charte du développement durable.

LAURENCE RUFER
Pour Agenda 21



Mme Rita Wullschleger Fondatrice et Directrice de l'association SALOKHA-KENDRE avec sa fille

Soirées théâtrales de la Société de Jeunesse des 4 et 5 avril 2014

La jeunesse d'Essertines se marie !

Mesdames, Messieurs, Chers habitants de la région d'Essertines, la jeunesse de votre village aura le plaisir de vous accueillir à l'occasion de ses soirées théâtrales, qui auront lieu les 4 et 5 avril 2014. Cette année la pièce vous fera découvrir, de l'intérieur, le « business » d'une petite entreprise de mariage. Ceci au travers de la pièce « Le contrat de mariage », écrite par Jérôme Vuittenez.

Comme chaque année, la pièce de théâtre sera précédée d'un déli-

cieux repas et suivie d'une petite animation au bar. De plus amples informations vous parviendront prochainement dans vos boîtes aux lettres, sous forme de tout ménages. Voilà, il me semble vous avoir tout dit, alors je me réjouis de vous voir lors de ces deux dates, salutations.

-

JOËL BUCHWALDER

Pour la jeunesse d'Essertines

Société de Gymnastique

Du tartan en Verchère

Le 25 mai prochain, la Société de Gymnastique organisera son traditionnel concours d'athlétisme au terrain de sport en Verchère. C'est avec plaisir que tous les membres vous invitent à venir soutenir les athlètes confirmés ou amateurs qui débiteront leur concours dès 08h00 déjà. A midi, la buvette vous proposera des grillades, salades, et pâtisseries. Cette année des courses estafettes seront organisées sur les nouvelles installations en tartan. L'appel est lancé ! Venez participer à cette fête en inscrivant une ou plusieurs équipes et tenter votre chance. Des informations supplémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

Sport pour tous

Vous avez envie de faire une activité physique dans un cadre sympathique ? N'hésitez plus et rejoignez-nous les jeudis soirs pour un cours de gymnastique pour tous.

Groupe Mixte (F+H) Sport pour Tous (40 ans et +)

Venez tonifier et assouplir dos et abdominaux par la gymnastique douce. Les non-membres de la société (hommes et femmes) sont les bienvenus. Les cours reprendront le : **jeudi 13 février à 20h15.**

Je me réjouis de vous rencontrer prochainement.

-

BRIGITTE GONIN

Monitrice du groupe «Sport pour tous»

Tir du Buron

Les Mousquetaires du Buron

vous annoncent leur traditionnel Tir du Buron qui aura lieu le dernier week-end d'août. Restauration chaude ou froide à toute heure.

Inscription sur place : cible groupe, individuelle, répartition

Jeudi 28 août : 18h - 20h

Vendredi 29 août : 15h - 20h

Samedi 30 août : 9h - 12h

Dimanche 31 août : 9h - 12h

Nous vous attendons nombreux !

FC Essertines

Le FC Essertines recherche activement un ou une secrétaire ainsi que des bénévoles pour son comité. Merci d'avance pour vos réponses. Vous pouvez contacter le Président J.J. Dapaz au 079/ 615 03 06.

ANNONCE



CHANTIER
LE SPECTACLE

4 JUILLET - 2 AOÛT 2014
ÉCHALLENS / Gros-de-Vaud

www.chantierlespectacle.ch

Pour célébrer ses dix ans, la Compagnie du Talent présentera à Echallens un grand spectacle en plein air sur le thème du chantier. Résumé en quelques mots.

(informations: www.chantierlespectacle.ch)

L'action se déroule de nos jours sur le chantier d'un futur quartier de villas individuelles. Le promoteur immobilier pressé de voir son projet terminé a lancé les travaux sans trop se préoccuper d'une certaine Justine établie sur son terrain depuis des décennies.

Les ouvriers s'affairent pour que les délais soient tenus en devant composer avec la dame. Un couple à cheval sur les conditions de vente de leur villa, une architecte nombrilliste, des ouvriers poussés par les délais, un machiniste hypersensible, un maçon mal façonné et un sanitaire ayant de la fuite dans les idées, entre autres, tout ce petit monde au coeur d'un chantier... en chantier ! Vous aimez que l'on caresse les préjugés dans le sens du poil ? Vous allez adorer de les voir se retourner comme des crêpes !

Ecobonus communal

et assainissement énergétique

L'assainissement énergétique du parc immobilier se poursuit en Suisse, grâce au Programme Bâtiments de la Confédération lancé en 2010. Rien que pour le 1^{er} semestre 2013, 4'000 demandes d'aide à l'assainissement envoyées par des propriétaires ont été acceptées, pour une subvention fédérale moyenne de CHF 12'845.- par cas. Le canton de Vaud a mis sur pied un programme d'aide venant s'ajouter à celui de la Confédé-

ration, mais pour en bénéficier, il faut satisfaire des conditions plus exigeantes en terme d'isolation ; et le canton ajoute un certain montant lors de transformations visant à la fois un assainissement énergétique de l'immeuble et le remplacement du chauffage électrique par un autre système.

Notre commune, quant à elle, continue d'octroyer son écobonus pour l'isolation

thermique des bâtiments lorsque les conditions de la Confédération sont satisfaites et à subventionner l'installation de chauffe-eau solaires sur les maisons existantes. Pour un chauffe-eau solaire courant avec capteurs solaires thermiques de 4 à 10 m², il y a possibilité de cumul des subventions du canton (CHF 1'800.-) et de la commune (CHF 1'200.-).

PHILIPPE DIND

Assainissement thermique des bâtiments
Subventions fédérale, cantonale et communale 2014

Éléments de l'enveloppe	Conditions U ou U _g (fenêtres) (en W/m ² K)	Subvention nationale	Ecobonus communal	Subv. cantonale pour amélioration de l'isolation	Total des subventions possibles	Subvention cantonale si remplacement simultané du chauffage électrique
A: remplacement de fenêtres	≤ 0.7	30.-/m ²	30.-/m²	40.-/m ²	100.-/m ²	+ 15.-/m ²
B: Toit, mur et sol contre l'extérieur, mur et sol contre terre (enterrés jusqu'à 2 m)	≤ 0.20	30.-/m ²	10.-/m²	20.-/m ²	40.-/m ²	+ 15.-/m ²
	≤ 0.15			60.-/m ²	+ 15.-/m ²	
	≤ 0.11			80.-/m ²	+ 15.-/m ²	
C: Paroi, plafond, sol donnant sur un local non chauffé et mur, sol enterrés à plus de 2 m	≤ 0.25	10.-/m ²	10.-/m²	10.-/m ²	20.-/m ²	+ 5.-/m ²
	≤ 0.20			20.-/m ²	30.-/m ²	+ 5.-/m ²
	≤ 0.15			40.-/m ²	+ 5.-/m ²	

RENSEIGNEMENTS

Programme bâtiments
Confédération-Canton de Vaud:
www.leprogrammebatiments.ch

Programme vaudois de subventions:
www.vd.ch/themes/environnement/energie/

Ecobonus communal:
le syndic est à disposition pour répondre à vos questions

Le soleil a rendez-vous avec...

... l'installation solaire photovoltaïque du terrain de sport En verchère

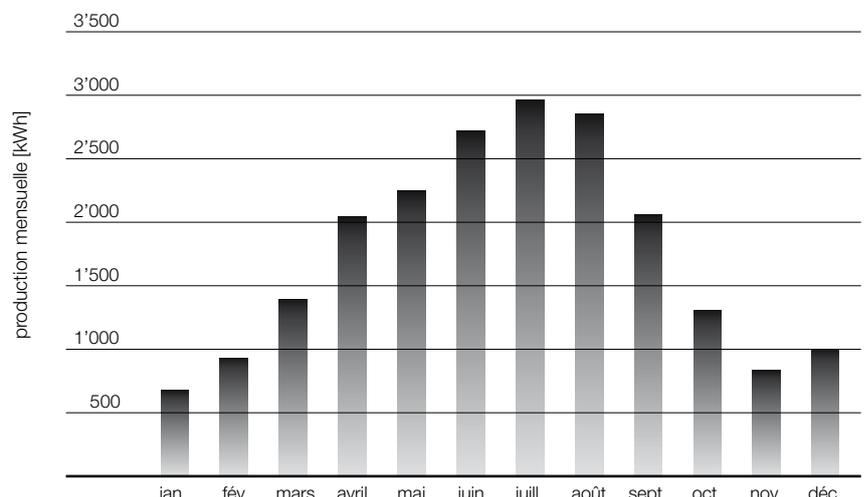
2013 fut la première année complète de fonctionnement de cette installation financée par la commune, avec rétribution par le système «RPC» (rétribution à prix coûtant) de la Confédération.

Les panneaux, totalisant 115 m², ont produit au fil des mois les quantités d'électricité montrées dans le graphique ci-dessous, avec un minimum de 677 kWh en janvier et un maximum de 2961 kWh en juillet. La production totale a atteint le très bon résultat de **21'008 kWh/an**, soit 183 kWh/an/m².

Pour comparaison, la consommation d'électricité des infrastructures En Verchère a été de **5'600 kWh/an** en moyenne ces trois dernières années (2'730 kWh/an pour la buvette, 2'870 kWh/an pour l'éclairage du terrain).

Production totale pour 2013: 21'008 kWh

Panneaux solaires de la cabane En Verchère



L'APEME se présente

Notre Association de parents d'élèves, anciennement APEBE (Bercher et environs) s'appelle désormais APEME, depuis que nous avons fusionné avec l'APE de Plateau du Jorat (Thierrens et région) lors de notre AG 2013. Notre nouveau nom, APE de la Menthue et environs regroupe les villages de l'arrondissement de Bercher/Pailly et du Plateau du Jorat, réunis par la Menthue.

Trait d'union entre parents et école

Nous comptons actuellement près de 180 membres, qui paient une cotisation annuelle de CHF 40.-, bénéficiant de ce fait de tarifs préférentiels sur la plupart de nos activités. Notre Association faîtière, l'APE-Vaud, basée à Lausanne, rassemble 45 groupes en Suisse romande. Les CoReps, qui ont lieu 8 fois par an, auxquelles participent un ou plusieurs membres du comité de chaque association romande, permettent de débattre de divers sujets relatifs à l'école. Notre but premier est de constituer le trait d'union entre les parents et l'école et ainsi d'épauler, de conseiller les parents dans leurs questions relatives à l'école. C'est aussi dans cette op-

tique que nous essayons de travailler main dans la main avec l'école et nous sommes bien soutenus par la direction de l'Etablissement scolaire de Bercher/Thierrens.

Notre comité, constitué de 5 personnes (toute personne intéressée est bienvenue!), organise bénévolement de nombreuses activités tout au long de l'année, tant pour les enfants que pour les parents: ateliers de bricolages pour Pâques et Noël, cours (auto-défense, aider à apprendre), conférences, trocs de printemps et d'automne, listes d'appuis et d'accueillants pour les repas de midi, et, pour les arrondissements de Bercher/Pailly, des passeports-vacances qui ont lieu chaque été sur 4 semaines, avec une cinquantaine d'activités pour environ 200 participants (les élèves du Plateau du Jorat sont eux rattachés aux Passeports vacances de Moudon et d'Yverdon). Grande nouveauté: les inscriptions aux passeports-vacances 2014 se feront désormais via Internet. Il n'y aura plus de livret papier, plus de journée d'inscriptions. Cette nouvelle mouture 2014 nous demande un gros investissement de temps et d'argent,

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION
Association des Parents d'élèves
de la Menthue et environs
Case Postale 14 - 1038 Bercher
www.ape-vaud.ch/apeme
apeme @ ape-vaud.ch

mais nous espérons qu'elle satisfera tous les participants. Nous en profitons pour remercier ici toutes les communes qui nous soutiennent par différents moyens, que ce soit financièrement ou en nous prêtant gracieusement une salle. C'est grâce à ces gestes et à l'investissement de parents motivés et bénévoles que notre APE peut continuer à vous proposer de nombreuses activités à des prix intéressants. Si vous souhaitez devenir membre, ou vous engager à nos côtés, il est possible de participer à nos ateliers bricolages en proposant une ou plusieurs activités, de devenir membre participatif du comité pour participer à un projet ponctuel ou de devenir membre du comité à part entière. Posez-nous vos questions, faites des propositions à l'adresse suivante ou devenez membre!
apeme @ ape-vaud.ch

-
ANN PARVIS
Présidente de l'APEME

L'Association scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

L'ASIBP devient l'ASIRE

Pour les personnes qui ne l'auraient pas vu dans la presse l'année dernière, nous vous présentons ici, en quelques lignes, les buts de cette **A**ssociation **S**colaire **I**ntercommunale **R**égion **E**challens.

Cette Association est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier et a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire +, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, soit Assens, Bettens, Bercher, Bioley-Magnoux, Bioley-Orjulaz, Bottens, Boulens, Donneloye, Echallens, Essertines-sur-Yverdon, Etagnières, Fey, Goumoëns, Jorat-Menthue, Montanaire, Montilliez, Ogens, Oppens, Oulens-sous-Echallens, Orzens, Pailly, Penthérez, Poliez-Pittet, Rueyres, Saint-Barthélémy, Villars-le-Terroir et Vuarrens.

Locaux pour l'enseignement, pour le parascolaire, pour l'accueil des élèves en dehors des heures d'école sont ou seront possibles dans ce cadre régional. Cette Association a un conseil intercommunal, qui joue le rôle d'un conseil communal, un comité de direction qui exerce le rôle d'une municipalité et une commission de gestion. Pour l'année 2014, la somme de CHF 328'500.- a été portée au budget de notre commune soit l'équivalent de CHF 370.- par habitant.

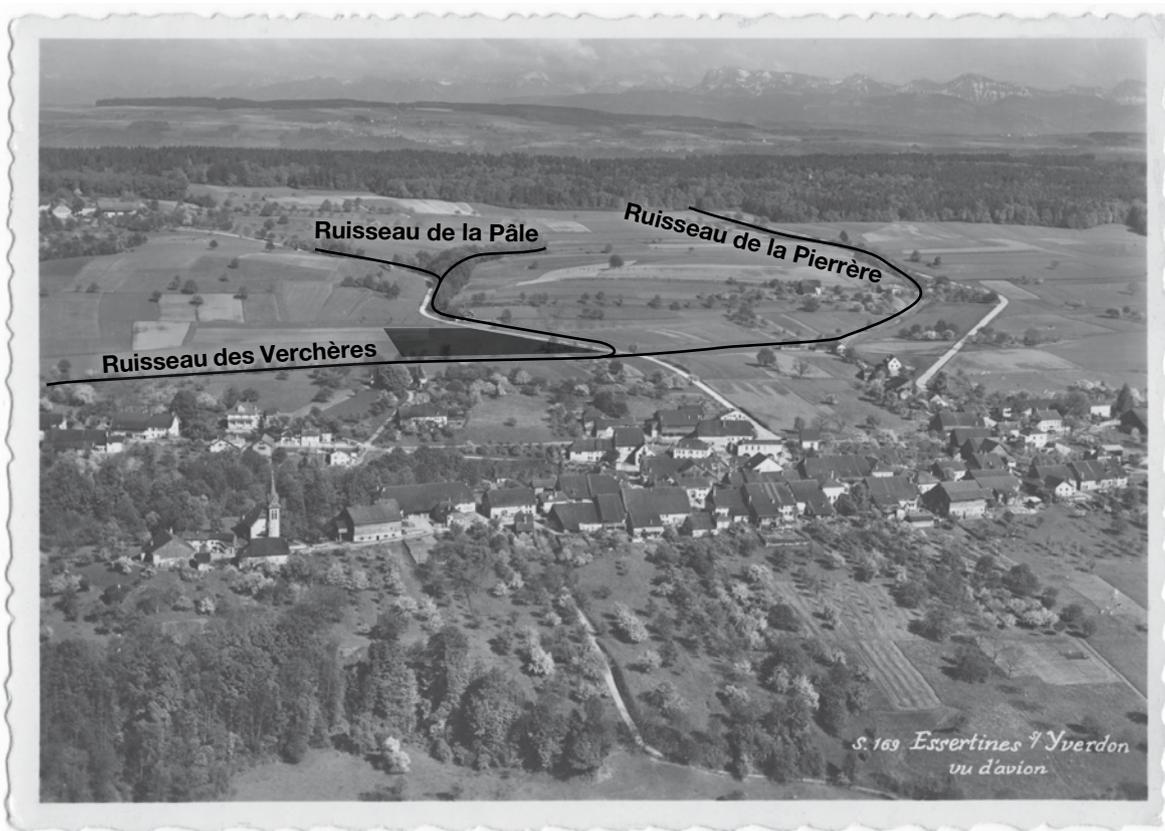
Monsieur Alexandre Gygax est le délégué municipal au Conseil intercommunal alors que Madame Marylin Brand en est la déléguée du conseil communal. Ces personnes seront convoquées aux différentes séances mises sur pied par le comité directeur et vont suivre au plus près le fonctionnement de cette nouvelle Association.

ANNONCE



Images d'autrefois et d'aujourd'hui

En Verchère



← Carte postale de 1955. La place de sports a été aménagée selon des normes correspondant aux exigences d'alors en 1972-1973.

La cabane implantée l'a été par la Société de gymnastique qui a œuvré bénévolement, la commune prenant à sa charge les frais des matériaux nécessaires aux murs de fondation.



← Implantée sur une ancienne zone marécageuse, cette zone est facilement inondable, ici en 2001.

← Plantation d'une haie avec l'aide d'une classe primaire de l'époque (1995).

En face de l'actuelle place de sports, de l'autre côté de la route de Nonfoux, un étang prenait place. Son eau provenait du ruisseau de la Pierrère, qui a sa source au-dessus du Creux de la Chaux, et du ruisseau descendant de la Pâle.

L'étang faisait office de bassin d'accumulation. L'eau était alors conduite par des tuyaux jusqu'à la scierie qui se trouvait sur l'emplacement de l'actuelle grande salle. L'étang de Verchère était entouré de saules et de prèles. On servait alors la prêle pour faire des chiffons pour nettoyer les casseroles (à cause de ses tiges rêches et dures).

Tous les dix ans environ, l'étang était complètement vidé. Les paysans venaient avec des chars, ils en enlevaient la vase et les alluvions que les ruisseaux avaient amenés. Cette vase - excellente pour épandre sur les champs - faisant office d'engrais naturel.

L'hiver, l'étang gelait et faisait la joie des enfants du village qui profitaient d'y patiner. L'usage de cette patinoire s'est arrêté vers le milieu des années 1960.

Imprimé sur du papier
100 % recyclé
400 exemplaires

Comité de rédaction : Philippe Dind - Mary-Luce Leglaumec - Jacques Rüfer - Sébastien Gonin
Ont participé à ce numéro : Alexandre Gyssax - Alice Gonin - Joël Buchwalder -
Brigitte Gonin - Ann Parvis - Michel Collet

Fête villageoise

C'est parti pour la 7^e édition de notre fête villageoise



Nous vous informons que nous allons, avec l'appui des sociétés locales et de la municipalité, reconduire cette manifestation en 2014 pour la 7^e fois. La date a été fixée au :

samedi 28 juin 2014 dès 16h00 à la Grand'Rue.

Le comité œuvre depuis 2 mois déjà à l'organisation de cette manifestation et

compte à nouveau offrir à la population de la commune et des environs une cuvée sympathique comprenant un marché, des animations pour petits et grands, un service de restauration (grillades, raclettes, desserts), la mise en service du four à pain et bien entendu des espaces de convivialité (bar et caveau).

Etes-vous intéressés à tenir un stand? Vous voulez vendre ou exposer des produits lo-

La Grand'Rue animée par de multiples stands lors de l'édition de 2012.

caux, des produits maison, de l'artisanat, des produits issus du commerce équitable ou promouvoir des énergies renouvelables? Vous pouvez dès maintenant vous annoncer auprès de M. Sandro Barbieri (par mail s.barbieri@sunrise.ch ou au 076 380 81 65). L'emplacement est gratuit pour les habitants de la commune.

Un indépendant souhaite-t-il insérer une publicité payante dans le tous ménages qui sera distribué dans 10 communes? En cas d'intérêt, merci de vous adresser à Michel Collet (michel.collet@bluewin.ch ou au 079 582 68 16), dernier délai le 31.03.2014.

-

MICHEL COLLET

Au nom du groupe de travail Agenda 21

BioConsommActeurs

Retour sur une soirée dédiée à l'association éponyme

Dans le contexte de «Penser globalement agir localement», le forum d'Agenda 21 d'Essertines a organisé une soirée de présentation le 5 novembre 2013 sur le thème de l'alimentation et l'agriculture biologique. C'est le président de l'association BioConsommActeurs, M. M. Perret, accompagné de M. Fr.-Ph. De Venoge, producteur actif dans la filière du Bio depuis ses débuts, qui ont présenté les principes et les arguments pour une agriculture biologique et les produits Bio. L'agriculture biologique c'est : des sols sains pour des plantes saines et des aliments bienfaits, un équilibre et avenir pour la Terre.

La trentaine de personnes présentes a été conquise par les propos des conférenciers, qui ont été applaudis. Le débat qui a suivi fut vif et très instructif avec la présence de producteurs traditionnels. On a pu entendre le témoignage de certains producteurs qui ont fait le pas pour les modèles d'exploitation en agriculture Bio. Le choix est souvent fait en famille et en conscience pour un avenir plus respectueux des sols et de l'environ-

nement, mais aussi des travailleurs. Donc une phase de transition Bio de l'agriculture Suisse suit une progression encourageante. Parallèlement il est clairement observé une augmentation de la demande chez les consommateurs, satisfaite par l'augmentation de l'offre sur les étalages par les grandes surfaces. Mais cette augmentation du Bio doit encore passer quelques étapes importantes dues aux enjeux économiques de la filière Bio, pour grandir dans le respect des mêmes règles éthiques de la production Bio et locale/hors du pays, tout en satisfaisant l'adéquation entre capacité d'approvisionnement locale/extérieur et aspect compétitivité sur le marché (prix). Les labels Bio suivant existent: Le Bourgeon, Demeter (biodynamie), PROGANA, etc.

La soirée a été ponctuée par une dégustation de produits Bio, finissant de convaincre ceux qui ne l'étaient pas encore de la qualité gustative de ces produits. Le bureau de l'association BioConsommActeurs se trouve depuis peu dans les anciens locaux de l'agence Raffaisen d'Essertines.

En résumé les BioConsommActeurs, c'est qui, c'est quoi ?

- des consommateurs/acteurs qui mangent ou veulent manger bio, un peu, beaucoup, passionnément... tout en privilégiant les produits bio parce qu'ils sont plus sains et plus écologiques.
- des consommateurs agissant... en privilégiant des options ou filières précises.
- des consommateurs favorisant les produits de proximité et de saison, pour réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre (diminution du transports surtout par avion et produits avec forte production de CO2 associée).

Le rôle de cette association est bien de promouvoir et soutenir l'agriculture biologique, les filières de proximité ainsi que l'alimentation saine, écologique et de saison, tout en étant indépendants de toute forme de commerce, mais en faveur d'une information du public sur les produits biologiques en Suisse romande.

-

JACQUES RUFER

essertinesinfo

dates importantes pour 2014

MARS	8	Bal - grande salle	Société de Jeunesse d'Orzens, Oppens
	11	Forum Agenda 21 salle des combles	Agenda 21
AVRIL	4-5	Soirées théâtrales grande salle	Société de Jeunesse
	5	Coup de balai rdv Collège Essertines 9h	Agenda 21
	14 - 20	Ramassage des oeufs porte à porte	Société de Jeunesse
	20	Course aux oeufs grand'rue & grde salle	Société de Jeunesse
MAI	18	Votations	Fermeture du bureau à 11h00
	25	Concours athlétisme terrain de sport	Société de gymnastique
	27	Forum Agenda 21 salle des combles	Agenda 21
	30-31	Tour de Jeunesse terrain de sport	Société de Jeunesse
JUIN	16	Conseil communal salle de la Balance	Conseil communal
	28	Fête du Village - Grand'Rue	Agenda 21
AOÛT	1	Fête nationale	Bénévoles
	28-31	village, vente 9h00, apéro 11h00 terrain de sport, feu et repas dès 20h30 21° Tir du Buron	Société de Jeunesse Société de Tir
SEPTEMBRE	9	Forum Agenda 21 salle des combles	Agenda 21
	28	Votations	Fermeture du bureau à 11h00
OCTOBRE	4	Bal - Soirée à thème grande salle	Société de Jeunesse
NOVEMBRE	4	Forum Agenda 21 salle des combles	Agenda 21
	28-29	Soirées de gymnastique grande salle	Société de gymnastique
DÉCEMBRE	1	Conseil communal salle de la Balance	Conseil communal
	6	Téléthon terrain de sport	Société de Jeunesse
	6-7	Marché de Noël grande salle	Artisans
	13	Loto système vaudois grande salle	Société de Tir

à noter

HORAIRES DU BUREAU COMMUNAL

Greffe municipal, contrôle des habitants
024 435 13 88

Boursière
024 435 19 83

lundi

18h45-19h15 (heure d'hiver)
19h15-19h45 (heure d'été)

mardi, mercredi, jeudi

8h30 - 11h00

jeudi 8h00-11h30